

Vianden, le 8 juillet 2022

## AVIS

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que **le plan de gestion des eaux dans le cadre de la construction et l'exploitation de la résidence Breda et du forum Neigoart a été autorisé à la société IBB Baugesellschaft mbH.**

**(arrêté du Ministre de l'Environnement 30 juin 2022, autorisation no EAU/AUT/21/0933)**

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 8 juillet 2022

le bourgmestre



Seal: Ville de Vianden - Administration Municipale

le secrétaire

